

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 2 OCTOBRE 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

DE LA PUDEUR

L'on destribua, la semaine dernière, un petit circulaire-annonce pour un théâtre local. Le circulaire était bilingue. Nécessairement, il le fallait ainsi, puisqu'on s'adressait à une population aux trois quarts français. Seulement, la composition de la partie française avait une certaine parenté avec le "parisien french" ontarien. A ceux qui se sont demandés si notre atelier était bien responsable d'une telle composition nous sommes fiers de leur dire que non. Et voici, à titre de curiosité le message qu'adressait ce théâtre à notre population française!

JACKIE COOGAN dans sa Dernière et sa Neilleure vie "Nom de la Vue"

Yne Historie d'ecran que Vous N'oublierez Jamais L'enfant qui toucat le Coeur SAMEDI, SEP. 27 ET LUNBI, SEP. 29 Adultes 35c L'enfants 10c MATINEE CONNE DE COUTUME

Non content de porter insulte à la pudeur des gens, par des placards à gravures d'une immoralité choisie, voilà qu'on martyrise notre langue en nous servant de telles annonces.

Et pour revenir aux affiches, nous ne voulons nier aux théâtres le droit d'annoncer et de bien annoncer. Mais il faut choisir le genre d'affiches. Nos théâtres locaux sont situés vis-à-vis le couvent des Soeurs. Crois-t-on convenable d'aller afficher aux yeux de ces saintes personnes, de ces Servantes du Seigneur, des nudités, comme nous en avons encore vues cette semaine. Que dire de l'impression que font ces images immorales sur l'imagination des enfants qui se rendent en classe. Et que dire aussi des conversations qui tiennent ces groupes de petits garçons extasiés devant de telles images.

L'affichage de telles nudités pour un théâtre en particulier, (celui qui s'annonce dans le français ci-haut) dure depuis longtemps. L'on a un jour poussé l'audace jusqu'à mettre à l'affiche le portrait d'un prêtre côte à côte à celui d'une vulgaire fille de théâtre en deshâillé, ou encore le portrait d'un ministre dans les bras d'une séductrice, et personne n'a trouvé à redire. Nos autorités civiles n'ont-elles par le droit de censurer ce qui s'affiche dans les limites de notre ville?

Loin de nous l'idée de faire de la bigoterie. Mais lorsqu'on songe que toutes les sectes protestantes se sont jointes aux autorités catholiques pour déplorer la diminution de la pudeur chrétienne, et pour demander à tous les fidèles une plus grande décence en tout et partout, l'on se demande comment dans une ville comme la nôtre, on tolère de telles affiches.

Et si encore, cette reclame avait une certaine valeur. Au contraire, ces affiches répugnent, repoussent les honnêtes gens. Et pourtant certain théâtre de notre ville les emploie régulièrement. Serait-ce pour d'autres motifs que de la reclame commerciale?

A-T-ON PEUR?

Deux assemblées politiques depuis un mois dans notre comté. Dix politiciens ont prononcé vingt-quatre discours et pas un seul n'a parlé de la prohibition. Est-ce que par hasard la loi aurait été retranchée des statuts provinciaux?...

Nous ne le croyons pas. Et cependant aucun parti n'ose toucher ce sujet malgré toute son importance. De part et d'autre aurait-on peur? La question est en effet très délicate, surtout au Madawaska. Les conservateurs, pères de la dite loi, n'ose accuser le parti au pouvoir de négliger la mise en force d'une mesure contre laquelle s'est prononcé l'électorat du Madawaska. Non pas que les preuves manquent à leurs accusations, mais il y a les sentiments de l'électeur qu'il ne faut pas froisser. D'autre part, l'administration actuelle sait fort bien que la loi n'est pas observée et les administrateurs en connaissent les raisons. Ils connaissent également le proverbe: "Dura lex sed lex", ce qui veut dire qu'une loi tant qu'elle est loi doit être observée, et quelque dure que soit son application, il st du devoir de l'autorité de sévir contre les désobéissants. Malheureusement le régime actuel n'est pas exempt de reproche et discuter publiquement serait probablement se créer des ennemis. Alors, par diplomatie politique, l'on se tait.

Viendra pourtant un jour où il faudra que l'un et l'autre des deux partis se prononcent sur la question. Les conservateurs continueront-ils à prêcher la prohibition? Les deux verdicts anti-prohibitionistes prononcés par l'électorat dans notre comté ne sont pas de nature encourageante pour ceux qui conduiront la lutte oppositionniste. Les libéraux demanderont-ils un rappel de la loi? Ils sont assurés que tous les profiteurs de la loi de prohibition: les vendeurs du gouvernement, les inspecteurs du gouvernement, les bootleggers, les restaurateurs, plusieurs hôteliers, certaines veuves, et un nombre incalculable d'autres, vont protester et se servir des grands moyens qu'ils ont à leur dispositions (la bouteille) pour gagner des électeurs.

Avec une situation aussi critique, que va-t-on faire? Attendons.

EXPOSITION AGRICOLE

L'Exposition Agricole de St-Léonard aura lieu le 15 OCTOBRE à Bellefleur. Tous sont invités.

LES LIBERAUX TIENNENT DEUX ASSEMBLES

LE PREMIER-MINISTRE EST PRESENT

Le parti libéral a tenu deux assemblées politiques dans notre comté, pendant le cours de la semaine, l'une à St-Léonard et l'autre à Edmundston. Aux deux endroits, une foule considérable se rendit aux assemblées. A St-Léonard lundi soir, la salle fut trop petite pour contenir les personnes qui se pressèrent aux portes.

A Edmundston malgré la mauvaise température de mardi, le théâtre Casino se rempli de personnes venues de toute les paroisses environnantes: Le Dr P. H. Laporte, d'Edmundston présida l'assemblée. Après quelques paroles de bienvenue et de félicitations à l'égard du premier ministre Véniot, il présenta à l'auditoire M. Pius Michaud, député à Ottawa pour le Comté de Madawaska et Restigouche. Celui-ci rappela l'attention l'assemblée oppositionniste tenue à Edmundston, il y a quelques semaines, au cours de laquelle il fut personnellement attaqué par M. Michaud. S'est révéilé politicien, par l'air qu'il prit à se défendre contre les attaques de ses adversaires et à mettre en vedette le travail qu'il accompli pendant les dix-sept ans qu'il représente les comtés de Madawaska et Restigouche. M. Michaud lut une lettre signée par M. H. Boulay, ex-député du comté de Rimouski et maintenant résident à Kedgewick, lettre écrite au ministre de la milice, au cours des années de la guerre, sollicitant l'honneur de prendre charge de l'escouade qui était alors à la recherche des conscrits déserteurs dans le comté de Rimouski. (M. Boulay est supposé avoir voté contre la conscription).

M. Michaud termine en déclarant que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction d'une bâtisse de douanes à l'entrée du port international et que les travaux doivent commencer cet automne. Quant à la construction d'un bureau de poste à Edmundston, l'orateur assure qu'elle sera complétée en dedans de douze mois.

L'Hon. D. W. Mersereu, ministre de l'Agriculture et le Dr L. Violette, député du comté de Madawaska à Fredericton, adressèrent ensuite quelques paroles. Ce dernier fit deux demandes: au Premier-ministre présent: la conscription du "pont d'un mille" et à M. Michaud la construction d'un bureau de poste à St-Léonard.

L'Hon. J. E. Michaud ministre des intérêts français dans le cabinet Véniot et représentant ou Comté de Madawaska à la législature, adressa ensuite la parole. Il s'occupa de réfuter les trois grands arguments des conservateurs contre l'administration actuelle: Augmentation de la dette publique, dépenses extravagantes sous les travaux publics et la question des salaires des instituteurs et institutrices.

M. J. E. Michaud traita brièvement le premier point, laissant pour le premier-ministre le développement plus complet du sujet. Quand aux travaux publics, M. Michaud fit lecture d'un tableau comparatif des sommes d'argent dépensées pendant le régime conservateur dans le comté de Madawaska et celles dépensées sur les ponts et les routes par le gouvernement actuel. Les chiffres furent tous en faveur de l'administration Véniot.

L'orateur expliqua ensuite avec beaucoup de détails la loi relativement aux salaires des instituteurs et institutrices. Après des recherches faites récemment il constate que presque tous les districts d'écoles dans le comté de Madawaska paient leurs institutrices plus cher que ne l'exige la loi.

L'Hon. L. A. Dugal fut aussi un des orateurs de la soirée. L'ancien député du comté de Madawaska se montra très ardent supporteur de la politique Véniot et déclara qu'en temps de paix il reste tranquille mais que lorsqu'il faudra faire la bataille il sera prêt à pour supporter l'administration.

Lorsque le président de l'assemblée présenta l'Hon. M. Véniot, l'auditoire salua le premier-ministre par de forts applaudissements. Le premier-ministre, au début de son discours fit l'histoire du parti libéral dans la province depuis 1909, les luttes ardentes de 1913 alors qu'il ne resta sur le parquet de la chambre que deux députés libéraux, ceux du comté de Madawaska: l'Hon. L. A. Dugal et M. J. Pelletier. L'orateur déclara alors que si aujourd'hui la province du Nouveau Brunswick a un premier-ministre académicien, c'est tout d'abord dû à l'Hon. L. A. Dugal qui par son travail et sa persistance, réussit à prouver la conduite scandaleuse de l'administration d'alors et à faire revenir au pouvoir le gouvernement libéral.

M. Véniot traita ensuite longuement la question de la dette de la province. Cette dette, dit-il, qui a augmentée de \$13,000,000 depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, peut s'expliquer facilement. La dette totale de la province est actuellement de \$31,000,000. Elle était de \$18,000,000 en 1917, lorsque le gouvernement conservateur remit les rênes du pouvoir aux libéraux. Sur les \$13,000,000 d'augmentation depuis cette date, \$3,000,000 sont des dettes directes et indirectes contractées par l'ancien régime conservateur, pour le paiement desquelles il n'y avait aucunes prévisions. Le gouvernement actuel a emprunté \$2,970,000 pour des travaux spéciaux sur les chemins, laquelle somme se paie d'elle-même avec les revenus des taxes d'automobiles. Cette dette n'est donc d'aucun fardeau à la province.

Une autre somme de \$3,000,000 fut empruntée pour le développement de l'hydro à Musquash. Cette somme se paie d'elle-même par les revenus de la distribution du pouvoir électrique. La balance de \$5,000,000, qui en réalité est l'augmentation réelle de la dette publique depuis 1917 a été empruntée pour l'amélioration des chemins, des ponts, la construction de bâtisses publiques, etc. Cette somme est remboursée à même le trésor public. Si l'on considère, déclare l'orateur, que dans la province du Nouveau-Brunswick nous avons 17,000 milles de chemins que nous pouvons dire en bon état, que nous avons 11,000 ponts variant de 12 pieds à 350 pieds de base, l'on ne trouvera pas exorbitant que des administrateurs aient dépensé \$5,000,000 pendant un peu plus de sept ans de régime.

Le premier-ministre traita ensuite la question du Grand Sault. Il déclara solennellement "qu'il est aussi vrai que le soleil se lève à l'est et se couche à l'ouest, les chutes du Grand Sault seront développées par le gouvernement du peuple pour le peuple". Les rapports des ingénieurs seront complétés sous peu et seront présentés en décembre prochain à la Commission des Eaux Internationales. Aussitôt que celle-ci aura donné son adhésion, les travaux commenceront et plus de huit cents hommes trouveront de l'ouvrage dans la construction des différentes écluses, barrages, et dans l'installation, qui se fera immédiatement, des lignes de distribution du courant.

M. Véniot revint sur la question des salaires des instituteurs et des institutrices. Il expliqua la loi telle qu'elle doit être comprise

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900 Capital autorisé \$5,000,000.00 Capital payé et Réserve \$4,500,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts. Président du Conseil d'Administration L'HONORABLE SIR H. LAPORTE Vice-Président et Directeur-Général TANCREDE BIENVENU Président du Bureau des Commissaires-Censeurs L'HONORABLE N. PERODEAU Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec 350 Succursales et sous-agences dans les Provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard. Succursale d'Edmundston J.-A. BACON, Gérant

LA BANQUE NATIONALE VAN BUREN, MAINE

4 Pour Cent Nous payons un intérêt composé de 4% a tous les six mois, dans le département d'épargne. Pour plus amples détails, Téléphonnez No. 53, écrivez ou venez nous voir. L.-V. THIBODEAU, Pres. A.-A. CYR, Cashier.

L'EXPOSITION DU COMTE DE MADAWASKA

L'Exposition du Comté de Madawaska a eu lieu mardi le 30 septembre. Malgré une température pluvieuse et très détestable, ce fut un succès. Le nombre des exposants fut le même que par les années dernières, mais par contre les entrées furent plus nombreuses. En général, la qualité des produits et des animaux, à la déclaration des juges, était supérieure à ce que l'on avait vu précédemment. Les cultivateurs qui ont participé à cette exposition méritent les plus sincères félicitations pour le courage et l'ambition qu'ils ont montrés à venir présenter leurs produits, par une température aussi mauvaise que celle de mardi. La plupart durent faire dix, douze et même dix-huit milles en voitures par une pluie torrentielle.

Plusieurs visiteurs distingués visitèrent l'Exposition pendant le cours de l'après-midi — L'Hon. P. J. Véniot, premier-ministre de la province et l'Hon. D. W. Mersereu et démontra que les district pauvres sont spécialement favorisés par cette loi. Le premier-ministre cita l'exemple d'un district évalué à \$3000, qui recevrait du gouvernement différents subsides pour une somme de \$340, n'ayant à payé à l'institutrice, selon la loi, la modique somme de \$160 par année.

Le premier-ministre adressa la parole en anglais. Il traita brièvement de l'Hydro et de l'Acte de Compensation. Il était près de onze heures lors que l'assemblée se termina.

INCENDIE

La nuit de lundi à mardi fut certainement l'une des plus mouvementées que nous ayons eue depuis longtemps. Un incendie se déclara vers les deux heures et consuma en quelques instants la résidence de M. Jos. Lagacé et celle de M. Francis Levesque. Les flammes se propagèrent si rapidement que le jeune Lagacé faillit être brûlé dans son lit. Grâce au courage de sa soeur, il s'en tira pour quelques brûlures.

Les pertes sont assez considérables et il n'y a pas d'assurances.